

CARMYN
Société par actions simplifiée
au capital de 593 750 euros
Siège social : 3 Rue de Logelbach, 75017 PARIS
789954161 RCS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an Deux mille vingt-cinq,
Le 25 septembre,
A 18 heures,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

La Société SINERGYS, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 3 Rue de Logelbach, 75017 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 928 975 085 RCS PARIS, Représentée par Monsieur Didier HASSAN, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société CARMYN,

En présence de Monsieur Didier HASSAN, Président non associé de la Société,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Monsieur Adrien FOULON
Né à SAINT GERMAIN EN LAYE le 27 juillet 1987
De nationalité française
Demeurant [REDACTED]

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Adrien FOULON disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Adrien FOULON aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Adrien FOULON ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société SINERGYS
Monsieur Didier HASSAN

